

# COVID-19 : Vente de composteurs

## Consignes pour les usagers

Cette procédure concerne les usagers ayant pris rendez-vous pour récupérer un composteur pendant la pandémie de Covid-19.



**Vous avez pris rendez-vous auprès du SYBERT pour récupérer un composteur, vous vous engagez à respecter les consignes suivantes durant cette période de pandémie :**

- Ne pas avoir de symptômes du coronavirus
- Ne pas avoir de personnes de votre entourage atteintes du coronavirus ou présentant des symptômes
- Porter un masque qui permettra de protéger les autres au cas où vous seriez porteur du coronavirus (sans symptômes).
- Vous munir du message de confirmation du rendez-vous
- Vous rendre au pôle valorisation des déchets (accès rue Gabor) en suivant les panneaux « distribution composteurs ».
- **Respecter le créneau horaire fixé** : un agent vous accueillera à l'entrée du site industriel.
- **Patience à l'intérieur du véhicule dans la file d'attente. Il est interdit de sortir du véhicule dans cette zone.**



- Suivre les consignes de l'agent et conduire jusqu'à la place de parking indiquée.
- Attendre qu'un agent vienne vous chercher dans votre véhicule. **Si vous êtes plusieurs dans le véhicule, une seule personne est autorisée à sortir.**
- Se diriger vers la régie pour enregistrer votre chèque et récupérer votre composteur.

### **Une attestation vous sera envoyée par mail.**

- Respecter le marquage au sol et rester toujours à 1 mètre au moins des agents du SYBERT et des autres usagers.
- **Les agents ne pourront en aucun cas vous aider à charger le composteur dans votre véhicule. Pour les cas exceptionnels (personne âgée, ...) : le particulier ouvrira son coffre et c'est l'agent SYBERT qui déposera le composteur dans le coffre.**
- Désinfecter ses mains avec le gel hydroalcoolique mis à votre disposition.
- Apporter son propre stylo pour établir le chèque.
- Eviter de vous toucher le visage afin de ne pas vous contaminer.
- **Conserver votre masque de l'entrée jusqu'à la sortie du Pôle Valorisation Déchets.**

**Il est primordial de respecter ces consignes afin de protéger les agents du SYBERT qui œuvrent pour la continuité du service public.**

Plus d'informations sur [sybert.fr](https://sybert.fr)

